

## Changement au restaurant scolaire

La gestion de la restauration s'effectue grâce à une gestion informatique qui évolue à compter de mercredi prochain notamment pour le règlement et la gestion des repas, et l'accès au restaurant scolaire. Ces équipements sont financés par le Conseil Régional Occitanie.

**Les distributeurs plateaux sont modifiés** pour une meilleure performance, et plus de fiabilité d'utilisation (lecteur laser sans contact, chargement ergonomique des plateaux)

**Une borne Kiosk (menus, gestion de compte, achat de repas) est installée dans le petit hall (près de l'intendance)**



**une borne simple dans le grand hall (sous l'écran d'information)**



la possession de la carte Jeune est obligatoire pour bénéficier de la restauration scolaire (cf règlement intérieur). En cas d'oubli de carte, l'élève utilisera un code personnel qu'il peut gérer en ligne pour éditer un ticket de remplacement. Attention, l'opération sera autorisée au maximum 2 fois par semaine.

**Proposer plusieurs moyens de paiement aux usagers hors forfait** (enseignants, repas exceptionnels pour les élèves) :  
La borne Kiosk permet de payer par chèque bancaire, et plus tard, par internet grâce au module TURBO SELF de paiement en ligne.  
Le paiement par numéraire est toujours possible à l'intendance le lundi et le jeudi de de 8h30 à 11h30 et de 14 à 15h00

**Proposer plus de souplesse dans l'offre de repas** : les élèves externes qui souhaitent prendre des repas occasionnels (3,76 €) ou des petits-déjeuners (1,10 € - jusqu'à 8h00) peuvent acheter une carte.

**Rappel** : Les vols, perte ou détérioration sont à déclarer au plus tôt à l'intendance pour éviter qu'une autre personne utilise la carte. Un ordinateur est à votre disposition à la vie scolaire pour effectuer la demande d'une nouvelle carte jeune.